
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/111

FINANCES LOCALES (7.5)

**Demande de subventions et d'avances
remboursables pour les travaux de
rénovation des canalisations
d'adduction d'eau potable
et de branchements**

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215902958-20220706-DEL111CM6722-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 2022

L'An deux mille vingt-deux, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 28 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-
BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL,
Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER,
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,
M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, Mme ANDRE, Mme DEPELCHIN, M. COTTE,
M. DECOOPMAN, Mme LIONET, M. PERLEIN
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FERLIN,	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
M. LECLERCQ,	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. TIBERGHIEU,	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
Mme BELVAL,	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
Mme REYNAERT	qui a donné pouvoir à M. PERLEIN
Mme DAUCHEZ,	qui a donné pouvoir à M. PERLEIN

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

La Régie Municipale des Eaux de la Ville d'Hazebrouck a été créée en 1924.
Au 31 décembre 2021, le linéaire du réseau de canalisations du service des eaux est de 167 kilomètres.

Envoyé en préfecture le 18/07/2022
Reçu en préfecture le 18/07/2022
Affiché le
ID : 059-215902958-20220706-DEL111CM6722-DE

Compte tenu de la vétusté des réseaux d'adduction d'eau potable, certains d'entre eux sont sujets à des fuites d'eau conséquentes et récurrentes ainsi qu'à des casses régulières. En conséquence, il convient de procéder à la rénovation voire au renouvellement de certaines conduites à des fins d'une utilisation maîtrisée et économe de la ressource en eau.

Dans ce cadre, il est prévu de procéder à des travaux de remplacement de canalisations dans les rues suivantes :

- Rue de Béthune : Remplacement du réseau en fonte grise par une canalisation en fonte ductile DN 100 ;
- Rue du Château de l'Orme : Remplacement du réseau en fonte grise par une canalisation en fonte ductile DN 100 ;
- Rue Ferdinand Buisson : Remplacement du réseau en fonte grise par une canalisation en fonte ductile DN 200 ;
- Rue de Soignies : Remplacement du réseau en fonte grise par une canalisation en fonte ductile DN 100 ;
- Rue Sainte Cécile : Remplacement du réseau en fonte grise par une canalisation en fonte ductile DN 100.

Considérant que, dans le cadre de ces travaux, la Régie Municipale des Eaux est susceptible de bénéficier de subventions et autres avances remboursables ;

Après l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du service d'Assainissement en date du 4 juillet 2022 ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer des demandes de subventions et d'avances remboursables auprès de l'Agence de l'Eau et de tout partenaire financier potentiel pour une aide au financement des travaux précisés ci-dessus ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOPTE à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**

Valentin BELLEVAL.